

*Initiatives parlementaires*

je croyais qu'il allait de soi que cette information était disponible ou qu'il existait déjà des moyens de l'obtenir.

• (1135)

La motion répond à des préoccupations véritables au sujet de la sécurité des pompiers. Il semble que ces gens n'aient pas toujours accès à l'information nécessaire pour être en mesure de faire leur travail efficacement, ou aussi efficacement qu'ils le voudraient. Pour moi, c'est un peu comme pour le personnel de l'urgence, dans un hôpital. Le personnel ne peut pas vraiment savoir quel est le problème à traiter tant que le patient n'est pas arrivé.

Je félicite le député de Winnipeg-Transcona pour avoir porté ce problème à notre attention. À cause de la nature de leur travail, ce n'est pas souvent que les pompiers font parler d'eux, à moins d'un incident très malheureux. Or, des incidents récents ont mis en lumière le danger qu'ils doivent affronter dans le cadre de leurs fonctions.

Il s'en est produit un, récemment, à Ottawa. Les pompiers ont été appelés à combattre un incendie dans une maison qui servait essentiellement au commerce de la drogue. Le problème, c'est qu'ils se sont précipités à l'intérieur pour éteindre le feu, agissant le plus rapidement possible, selon les procédures. Je suppose qu'ils ne s'attendaient pas à trouver des aiguilles usagées et d'autres objets dangereux utilisés par les drogués, et qu'ils n'ont pas fait particulièrement attention. L'ironie de la chose, c'est que la police locale savait à quoi servait cette maison. Pour ne pas transgresser les règles sur la protection des renseignements personnels, elle n'avait pas communiqué cette information à d'autres groupes d'intervention d'urgence. Je trouve incroyable que nous ne puissions pas travailler en collaboration et partager l'information utile, lors d'un incident.

C'est un problème que nous devons absolument régler. Si la mesure proposée dans la motion dont nous sommes saisis ne convient pas au gouvernement, celui-ci devrait au moins chercher un autre moyen de permettre aux intéressés de contourner la loi et de faire preuve de bon sens. Il faut que les principaux intervenants partagent les renseignements qu'ils possèdent avec les autres spécialistes, surtout quand leur sécurité est en jeu. Nous devons faire preuve de sens pratique et de bon sens en ce qui concerne cette question.

Un autre enjeu qui a trait à l'attitude à adopter face aux blessés par les spécialistes qui interviennent dans des cas d'urgence, c'est la nécessité de tenir compte de l'existence des maladies infectieuses qui sévissent dans notre monde moderne. Le VIH, ou le SIDA, et la tuberculose sont deux maladies très inquiétantes pour les pompiers ainsi que pour d'autres spécialistes de l'intervention d'urgence.

Face à ces préoccupations, des groupes tels que l'Association internationale des pompiers, qui ont réalisé beaucoup de travaux de recherche que nous pouvons d'ailleurs utiliser pour approfondir la question, ont demandé au gouvernement de prendre des mesures afin de protéger les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont notamment fait valoir que ces derniers ont le droit de connaître les matières dangereuses qui sont en cause dans une situation donnée. C'est logique. Quand on sait à quelle

substance on a affaire, il semble fort logique d'informer les pompiers du danger auquel ils sont exposés.

À cette fin, nous devrions améliorer les communications et peut-être modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels ou les textes connexes.

Ensuite, nous devrions faciliter l'accès à des renseignements fiables, ce qui permettra de sauver des vies, puisque les pompiers pourront utiliser les techniques de lutte les plus efficaces. Encore une fois, quand quelqu'un est au courant des substances impliquées dans un incendie, comme dans le cas cité par l'intervenant précédent, où il y avait un réservoir de propane dans une grange, il peut en informer les pompiers pour qu'ils réagissent de façon appropriée.

L'AIP a présenté ces deux propositions, et elles sont certainement valables. Les principes qui les sous-tendent valent certainement la peine d'être étudiés. Il doit y avoir divers moyens de donner suite à ces propositions de l'association, et il est temps que nous le fassions. C'est précisément l'objet de la motion dont nous sommes saisis.

• (1140)

L'AIP appuie la mise en oeuvre d'un système national informatisé d'intervention en cas d'urgence, conformément à l'une des solutions proposées. Grâce à ce système, les pompiers pourront obtenir les renseignements appropriés quand ils sont appelés sur les lieux où se trouvent des matières dangereuses. Le système fournirait non seulement les renseignements sur les matières dangereuses qui se trouvent dans un lieu précis, par exemple le réservoir de propane dans la grange, mais aussi sur celles qui sont transportées.

Nous devrions sûrement examiner un système qui traite des substances qui se trouvent dans des structures permanentes, pour au moins deux raisons. Il est question d'un tel système dans le cadre du programme des femmes dans un grand nombre d'institutions, notamment des hôpitaux. Il s'agirait par ailleurs d'éviter que les pompiers entrent dans la grange sans savoir qu'il s'y trouve un réservoir de gaz propane.

Je voudrais maintenant parler du système informatisé pour les substances en transit. Je crois qu'un système exige déjà qu'on appose des plaques-étiquettes sur les véhicules. Ce système a notamment pour inconvénient que les plaques-étiquettes peuvent ne pas avoir cours ou être désuètes. Les pompiers peuvent donc arriver sur la scène du déraillement d'un train et voir que la plaque-étiquette n'est pas à jour, ou ne pas même la voir à cause d'un incendie ou de quelque autre raison. Il y a cependant des cas où le système ne répond pas vraiment à tous les problèmes.

Un système informatisé semble être une très bonne solution à prendre en considération, mais le problème, c'est qu'il n'est bon que dans la mesure où l'information véhiculée est bonne. Le gouvernement soutient que ce système ne pourrait pas fournir de façon satisfaisante le genre d'information qui faciliterait la tâche aux pompiers.

Dans le monde technologique d'aujourd'hui, ce système, s'il n'est pas encore en place actuellement, devrait l'être bientôt. Nous devrions certes prendre ce système très sérieusement en considération, car ce pourrait être la solution au problème. Nous devrions faire des recherches et faire enquête à ce sujet pour en établir le coût. S'il se révèle une solution plausible au problème,